

Berne, le 4 juillet 2022

Communiqué de presse

## **L'Alliance des femmes interpartis dit OUI à l'AVS 21 et demande une véritable égalité dans la prévoyance vieillesse**

**Le 25 septembre 2022 aura lieu la votation populaire sur l'AVS 21. L'Alliance des femmes interpartis pour l'égalité dans la prévoyance vieillesse dit un OUI convaincu à la réforme du premier pilier, mais exige en même temps de meilleures rentes de caisse de pension pour le travail à temps partiel et les faibles revenus, une meilleure compatibilité entre vie familiale et professionnelle ainsi que l'application de l'égalité salariale.**

Avec l'AVS 21, le Conseil fédéral et le Parlement ont présenté une réforme qui permet de stabiliser le premier pilier et de maintenir le niveau des rentes. Les mesures centrales de l'AVS 21 sont l'harmonisation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les deux sexes ainsi que l'augmentation de la TVA de 0,4 %.

C'est la première fois qu'une réforme de l'AVS prévoit des mesures de compensation sous forme de suppléments de rente uniquement pour les femmes. Ainsi, les femmes de la génération de transition seront indemnisées par un supplément de rente à vie compris entre 12 et 160 francs par mois. L'alliance interpartis des femmes pour l'égalité dans la prévoyance vieillesse s'engage avec conviction pour un oui à l'AVS 21.

### **Les femmes soutiennent l'égalisation de l'âge de la retraite**

"Nous, les femmes de l'Alliance des femmes, sommes disposées à travailler aussi longtemps que les hommes. Mais l'égalité n'est pas une voie à sens unique ! Nous attendons aussi des améliorations substantielles dans la possibilité d'exercer une activité professionnelle, l'application d'un salaire égal pour un travail égal et une meilleure assurance des revenus, souvent plus bas dans la prévoyance professionnelle", déclare la Conseillère nationale PVL Kathrin Bertschy. Jusqu'à présent, il existe en Suisse un écart entre les rentes des deux sexes d'environ 20'000 francs par an au détriment des femmes. Les bas salaires et le travail à temps partiel suite à la prise en charge de travail de soins dans la famille qui ne génèrent pas de rente désavantagent les femmes avant et après la retraite. "Une amélioration ne sera toutefois pas obtenue si les femmes prennent leur retraite plus tôt, mais seulement si leurs revenus sont plus élevés et mieux assurés. C'est là que réside la véritable égalité dans la prévoyance vieillesse, et c'est ce dont nous avons besoin maintenant", déclare Céline Amaudruz, Conseillère nationale UDC.

### **De meilleures rentes de caisse de pension pour le travail à temps partiel et les petits revenus**

Une véritable égalité implique aussi de meilleures rentes de caisse de pension pour les faibles revenus et le travail à temps partiel. Car si les femmes et les hommes sont sur un pied d'égalité en ce qui concerne les rentes AVS, ce n'est toujours pas le cas à l'égard du deuxième pilier. C'est pourquoi la Conseillère nationale PLR Susanne Vincenz-Stauffacher souligne : "Dans le cadre de la réforme de la LPP en cours, les rentes des caisses de pension pour le travail à temps partiel et les faibles revenus doivent être améliorées de manière substantielle ; avec une déduction de coordination en pourcentage, nous obtenons la même qualité d'assurance".

### **Concilier vie familiale et professionnelle à un prix abordable et imposer l'égalité salariale**

La participation des parents au marché du travail est également rendue plus difficile, car les conditions-cadres et le financement de l'accueil de la petite enfance ne sont pas suffisants. Des incitations négatives au travail sont créées, ce qui nuit à l'activité professionnelle des femmes. "Il faut à présent une garde d'enfants extra-familiale abordable et de qualité, afin que les femmes ne soient pas involontairement sous-employées, mais qu'elles puissent rester actives et mieux assurées à la retraite", déclare Christina Bachmann-Roth, présidente Le Centre Femmes. En outre, l'Alliance des femmes pour l'égalité dans la prévoyance vieillesse s'engage pour l'application de l'égalité salariale ainsi que pour l'abolition d'une imposition familiale, qui nuit aux femmes.

### **Une réforme de l'AVS équitable et solidaire**

"La réforme AVS 21 est une solution équitable et solidaire pour stabiliser l'AVS, à laquelle tout le monde contribue. C'est pourquoi nous, les femmes de l'Alliance pour l'égalité dans la prévoyance vieillesse, disons oui le 25 septembre à l'AVS 21 pour des rentes sûres et équitables, maintenant et à l'avenir", conclut la Conseillère nationale PEV Lilian Studer lors de la conférence de presse, aujourd'hui à Berne.

#### **Contact :**

Céline Amaudruz, Conseillère nationale UDC, +41 79 874 83 97

Christina Bachmann-Roth, Présidente Le Centre Femmes, +41 79 686 47 95

Kathrin Bertschy, Conseillère nationale PVL, +41 78 667 68 85

Lilian Studer, Conseillère nationale PEV, +41 76 575 24 77

Susanne Vincenz-Stauffacher, Conseillère nationale PLR, +41 79 936 83 62

#### **Site web :**

[www.avs-oui.ch](http://www.avs-oui.ch)